

Droit à un toit ou droit dans le mur ?

Pour une VRAIE politique de lutte contre le sans-abrisme à Bruxelles

La crise du Samusocial ne serait qu'une déplorable « affaire » si elle n'avait surgi sur le fond d'un constat sur lequel La Strada vient de mettre un chiffre : **depuis 2008, le nombre de personnes sans abri et mal logées a quasiment doublé à Bruxelles.**¹ Cela sonne comme un échec cinglant de la politique en la matière. Les causes de cet échec incluent, entre autres, l'opacité des pratiques et des arbitrages politiques, un manque général de moyens accordés aux acteurs de terrain, la mise en concurrence de ces acteurs, le manque de prise en considération de leurs avis et recommandations lancinantes, leur inscription forcée dans les logiques intégratives de l'« État social actif », une augmentation frénétique des moyens financiers alloués à certains acteurs de l'urgence sociale, le manque catastrophique de logements accessibles et l'absence d'une politique de prévention digne de ce nom. **Le secteur de l'aide aux sans-abris dénonce une politique de gestion des conséquences et réclame une politique intégrée, cohérente et ambitieuse de lutte contre le sans-abrisme, qui s'attaque également aux causes du phénomène.**

Or, malgré les scandales liés à la Ville de Bruxelles, les pouvoirs subsidiants prévoient d'encore augmenter, dès 2017 et pour les années à venir, le budget alloué au Samusocial.² Parallèlement, une nouvelle ordonnance est sur le point d'être adoptée, qui crée une nouvelle mégastructure dont la position sera dominante. Au vu des dérives déjà constatées, il apparaît judicieux de contester, en concertation avec l'entière du secteur, la pertinence et l'opportunité de ces décisions.

La Commission d'enquête parlementaire consacrée au Samusocial délibère principalement sur des questions de gouvernance, et non sur l'organisation politique de la lutte contre le sans-abrisme. **Nous appelons les parlementaires membres de cette commission, ainsi que tous les partis représentés au Parlement régional, à aller plus loin dans la réflexion, en mettant immédiatement sur pied une ASSEMBLÉE DÉCISIONNELLE, qui permette une véritable concertation avec le secteur,** basée sur les données objectives déjà récoltées, les recommandations déjà formulées et les recherches déjà menées. Cette Assemblée décisionnelle arrêtera son propre agenda et définira ses urgences et priorités. En rassemblant tous les opérateurs concernés par la problématique – sans oublier les bénéficiaires, les politiques, les académiques, la société civile et les secteurs limitrophes³ –, cette Assemblée décisionnelle dépassera la « Concertation de l'aide aux sans-abri »⁴, qui doit par ailleurs être maintenue. **Cette Assemblée doit aboutir à un consensus quant aux décisions à prendre, dès à présent et pour le reste de la législature. C'est elle aussi qui doit adresser une feuille de route aux décideurs de la prochaine législature.**

Ensemble, nous pouvons faire de la crise du Samusocial une opportunité et rediriger les curseurs vers la fin du sans-abrisme.

Pour appuyer le présent appel, **une marche rouge (de colère)** – incluant tous les opérateurs concernés par la problématique, sans oublier les bénéficiaires, les politiques, les académiques, la société civile et les secteurs limitrophes – aura lieu **le 18 septembre 2017**, jour de la rentrée parlementaire.

¹ La Strada est le Centre d'appui bruxellois au secteur d'aide aux sans-abri. Ce constat est le fruit d'un double dénombrement, réalisé en novembre 2016 et mars 2017. Voir www.lastrada.brussels.

² Justification du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2017, Parlement bruxellois, 28 octobre 2016.

³ Par « secteurs limitrophes » on entend ici, d'une part, ceux travaillant avec des personnes susceptibles de tomber à la rue (prison, assuétude, surendettement, santé mentale, violences conjugales, MENA, sans-papiers, etc.) et, d'autre part, ceux orientés vers la création, la rénovation, la mise à disposition, la location à bas coût ou la réquisition de logements (multipropriétaires, investisseurs, squatteurs, capteurs de logement, entreprises immobilières, AIS, Sociétés immobilières de service public, Community Land Trust, SRLB, fondations, etc.).

⁴ Voir www.lastrada.brussels/portail/fr/concertation-bruxelloise-de-l-aide-aux-sans-abri/presentation